

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 108/2026

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Rue de la briqueterie – Sté SBTP

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 29/04/2026 – de M. MONCHY Benoit – de la Sté SBTP – chez Sogelink – TSA 70011 – 69134 DARDILLY Cedex ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour des travaux de création d'infrastructure, rue de la briqueterie ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte avec un empiètement sur chaussée et limitée à 30km/h, au droit du chantier, rue de la briqueterie, pour la réalisation de travaux de création d'infrastructure à compter du 11 mai 2026 pour une durée d'intervention des travaux de 60 jours calendaires.

ARTICLE 2 : Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux – rue de la briqueterie, pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La Sté SBTP – chez Sogelink – TSA 70011 – 69134 DARDILLY Cedex chargée des travaux, mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr –
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Monsieur MONCHY Benoit – de la Sté SBTP – chez Sogelink – TSA 70011 – 69134 DARDILLY – e-mail : s.b.t.p-d@demat.sogelink.fr

Fait à HERZEELE, 29 avril 2026

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 29 avril 2026
Le Maire, S.FRANCKE

